



Fonds dédié N° 18 - « Informations requises par l'article 29 Loi Energie Climat »

Ce fonds dédié concerne la gestion d'un portefeuille actions européennes qui est investi dans des entreprises qui respectent la charte ESG du client sur base des éléments de l'approche ESG d'évaluation des émetteurs développée par Candriam.

Ce fonds est classé article 8 SFDR et promeut donc des caractéristiques environnementales /sociales.

Exclusion des entreprises exposées au charbon et aux infractions environnementales significatives et répétées

Dans le cadre de la gestion du portefeuille, les entreprises exposées au charbon sont exclues sur base des critères suivants :

- entreprises minières dont chiffre d'affaire lié au charbon > 1 % de la part de marché global,
- entreprises productrices d'énergie dont le mix énergétique lié au charbon > 30 % ou dont l'intensité carbone > 500gCO₂/kWh,
- entreprise minière et productrice d'électricité dont chiffre d'affaire lié au charbon > 10 %.

Au-delà d'être parmi les activités commerciales les plus intensives en gaz à effet de serre et donc incompatibles avec la prise en compte de la problématique du changement climatique, les métaux lourds libérés lors de l'extraction et de la combustion du charbon représentent une réelle menace pour la biodiversité.

Par ailleurs, dans le but de réduire - entre autres - les risques liés à l'environnement, l'analyse normative appliquée exclut les entreprises qui ont enfreint de manière significative et répétée les trois principes du pilier Environnement du Pacte Mondial des Nations- Unies.

Sélection des entreprises liées à leur capacité à faire face aux défis environnementaux

Outre les filtres d'exclusion décrit précédemment, la sélection des émetteurs éligibles est basée sur l'approche ESG propriétaire de Candriam qui évalue les activités commerciales des entreprises au regard des enjeux climatiques et de biodiversité ainsi que leurs pratiques et stratégies en matière de gestion de l'environnement¹.

L'approche consiste à sélectionner les entreprises qui passent le filtre de la gestion des parties prenantes et dont le modèle d'affaires est favorable à la transition énergétique.

Par ailleurs, l'accent est mis sur le caractère innovant des activités commerciales des entreprises.

Stratégie climat et biodiversité

Suite à l'application de l'approche ESG décrite, le portefeuille n'est pas exposé aux entreprises des secteurs Energie et Services aux collectivités et par conséquent, affiche une intensité carbone calculée sur base du la moyenne pondérée des émissions carbonées des positions en portefeuille (WACI², périmètres 1, 2, mio € chiffre d'affaires³) nettement inférieure à celle de l'indice de référence.

Dans le cadre de son engagement climatique Net Zéro⁴, le client a adopté une politique climat qui vise

- l'adoption de filtres d'exclusion progressivement plus stricts à l'égard des entreprises exposées au charbon et aux énergies fossiles non conventionnelles (dès 2022) /conventionnelles (2024)⁵;
- le financement par les entreprises du secteur financier d'entreprises qui démarrent de nouveaux projets d'exploitation du charbon (2024)

¹ Pour plus d'informations sur la méthodologie ESG de Candriam, veuillez consulter la section 1.1 et l'annexe I du rapport 2021 art 29 de Candriam France disponible sur notre site internet : [Candriam | Candriam.fr](https://www.candriam.fr).

² Le WACI ou l'intensité carbone moyenne pondérée correspond au produit de la somme des pondérations des sociétés détenues en portefeuille et de leurs intensités de carbone, ces dernières correspondant au volume total des émissions de carbone de l'entreprise concernée divisé par son chiffre d'affaires total.

³ Ces données ne prennent pas en compte l'ensemble du périmètre d'émissions et en particulier les émissions de scope 3 (émissions issues de la chaîne de production et de l'usage des produits). Les émissions évitées sont exclues de l'analyse. Pour plus d'informations sur les données carbonées, veuillez-vous référer à l'annexe VII du rapport 2021 art 29 de Candriam France disponible sur notre site internet : [Candriam | Candriam.fr](https://www.candriam.fr).

⁴ Initiative "Net Zero Asset Owner"

⁵ Pétrole & gaz de schiste, pétrole extra-lourd, gaz de houille, sables bitumineux, gisements en Arctique / eaux profondes

- le pilotage du WACI (périmètres 1, 2, mio € chiffre d'affaires) de manière à le réduire annuellement de +/- 7 %.

En ce qui concerne la prise en compte des aspects liés à la biodiversité, de par l'application des filtres issus de l'approche ESG de Candriam dans le processus de sélection des valeurs en portefeuille, les résultats de l'analyse des éléments de biodiversité⁶ sont implicitement considérés. Toutefois, étant donné les limites actuelles en matière de données relatives à la biodiversité⁷, il n'y a pas comme telle de stratégie de biodiversité appliquée dans la cadre de la gestion de ce fonds ni d'indicateur de suivi spécifique.

Le fonds participe au programme de dialogue avec les émetteurs⁸ au travers des initiatives de collaboration dans lesquelles Candriam s'est engagée et des dialogues directs initiés afin de promouvoir des stratégies et pratiques en faveur de la transition énergétique et plus largement du développement durable. L'exercice des droits de vote est basé sur les guidances de vote définies par le client qui favorisent la transparence en matière de stratégies et scénarios climat ainsi que la fixation d'objectifs climat par les entreprises.

30 Juin 2022

⁶ Pour plus d'informations sur l'intégration de l'analyse de la biodiversité dans l'approche ESG de Candriam, veuillez consulter la section 1.1 du rapport 2021 art 29 de Candriam France disponible sur notre site internet : [Candriam | Candriam.fr](https://www.candriam.fr).

⁷ Pour les défis de l'intégration de la biodiversité par les acteurs économiques, veuillez consulter la section 7.2.1 du rapport 2021 art 29 de Candriam France disponible sur notre site internet : [Candriam | Candriam.fr](https://www.candriam.fr).

⁸ Pour plus d'informations, veuillez consulter la [politique d'engagement](#) de Candriam ainsi que les sections 6.3 et 6.4 du rapport 2021 art 29 de Candriam France disponible sur notre site internet [Candriam | Candriam.fr](https://www.candriam.fr).